

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25159432*****04 DEC. 2025**N° d'entreprise : **0859 655 570**

Nom

(en entier) : **TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue Saint-Laurent 54, 4000 Liège****Objet de l'acte : Renouvellement d'un mandat de commissaire aux comptes et ratification de mandats d'administratrices; démission et nomination de l'administrateur-délégué**

Extrait conforme au Procès Verbal de l'Assemblée Générale 26 juin 2025:

"Cinquième résolution - décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs suivants :

- José Ignacio Sanz.
- Hanna Toumi.
- Camille Lévy.
- Olivier Jouny.
- Bruno Leconte.

L'Assemblée décide également d'accorder la décharge pleine et entière au commissaire aux comptes la SRL PwC Réviseurs d'entreprises, représenté par Monsieur Patrick Mortroux, pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2024.

Sixième résolution - renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale a décidé de désigner la SRL PwC Réviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire de la société pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 3:60 du CSA cette société désigne comme représentant Patrick Mortroux SRL, chargé de l'exercice du mandat, avec comme représentant permanent Patrick Mortroux, réviseur d'entreprises. Le mandat viendra à échéance après l'Assemblée Générale chargée d'approuver les comptes annuels en date du 31 décembre 2027. [...]

Septième résolution - ratification du mandat des administratrices.

L'Assemblée Générale ratifie, conformément à l'article 7:88, §1er du Code des sociétés et des associations (CSA), la décision du Conseil d'Administration du 24 octobre 2024 de coopter Camille Lévy et Hanna Toumi en qualité d'administratrices, suite à la vacance de deux mandats. Elles termineront le mandat entamé par leurs prédécesseurs. Leur mandat est exercé à titre gratuit.

Huitième résolution - pouvoirs.

Les actionnaires de la Société décident de donner mandat à monsieur Rodrigue de Crombrughe de Picquendaele, Legal & Regulatory Director de la Société et madame Natacha Espelta, juriste d'entreprise, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution afin d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités légales requises pour le dépôt au greffe et publication aux annexes du Moniteur belge des décisions reprises dans le présent procès-verbal, en ce compris l'établissement et la signature de tout extrait du présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h heures."

Extrait conforme du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 novembre 2025:

"i. Démission l'administrateur-délégué

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur José Ignacio SANZ de son poste d'administrateur-délégué, avec effet à compter de ce jour. Le Conseil le remercie pour sa contribution et son engagement durant son mandat au sein de la Société.

ii. Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire
Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale Extraordinaire le 7 novembre 2025 au siège de la Société.

Le Conseil d'Administration fixe l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire comme suit :

i. Nomination de l'administrateur-délégué

ii. Pouvoirs

Les administrateurs reconnaissent être dûment informés de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire et renoncent par la présente aux formalités de convocation et à la communication des documents, prévues aux articles 7 :127 et 7 :132 du Code des Sociétés et Associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures."

Extrait du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 novembre 2025:

"i. Première résolution - Nomination de l'administrateur-délégué

Le Conseil décide de nommer Monsieur Olivier GREINER en qualité d'administrateur, il revêt de la délégation journalière, avec effet à compter de ce jour, et ce à titre gratuit.

Son mandat est non-rémunéré et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029.

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée par la simple signature de la personne précitée. Agissant dans ce cadre, l'administrateur délégué n'aura à justifier d'une quelconque autorisation spéciale ou préalable.

ii. Deuxième résolution - pouvoirs

Les actionnaires de la Société décident de donner mandat à Monsieur Rodrigue de Crombrugghe de Picquendaele, Legal & Regulatory Director de la Société et Monsieur Ugo Dias Da Cruz, juriste d'entreprise, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution afin d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités légales requises pour le dépôt au greffe et publication aux annexes du Moniteur belge des décisions reprises dans le présent procès-verbal, en ce compris l'établissement et la signature de tout extrait du présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures."

Ugo Dias Da Cruz

Mandataire Spécial

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).